



Validation AEU

Stage volontaire de réorientation



2025-2026

Dans le cadre de ton cursus, tu réalises un stage volontaire de réorientation.

Pour cela, tu as suivi la **procédure de conventionnement** et es inscrit à l'**AEU Stage volontaire de réorientation (AEU VR)**. C'est ta **scolarité** qui t'inscrit à cette AEU. Celle-ci apparaîtra donc sur ton relevé de l'année.

Tu as donc accès au Moodle « AEU Stage volontaire de réorientation ».

Si le module n'apparaît pas, vérifie auprès de ta scolarité si l'inscription pédagogique est bien faite. Si l'inscription est bien faite mais que tu n'as toujours pas accès au module, demande l'accès à l'adresse aeu.stagevolontaire@univ-lyon1.fr, en nous indiquant qu'il s'agit d'un stage VR.

L'évaluation du stage volontaire est obligatoire

Pour valider l'AEU, tu dois accéder à Moodle dès la fin de ton stage :

- Dans « Bilan de stage » : tu devras remplir 3 rubriques :**
 - ✓ Contexte du stage → par l'étudiant
 - ✓ Objectif / Missions / Activités
 - ✓ Ton point de vue sur le stage
- Dans « Bilan de stage » : tu trouveras un questionnaire d'évaluation à transmettre à ton tuteur-entreprise**
- Dans « Compétences transversales », tu devras compléter l'ensemble des questionnaires :**
 - ✓ Analyse et résolution de problème
 - ✓ Recherche et traitement de l'information
 - ✓ Méthode et organisation
 - ✓ Niveau relationnel
 - ✓ Communication
 - ✓ Environnement professionnel

Si tu ne fais pas l'ensemble de ces démarches, ton AEU sera non validée et cela apparaîtra sur ton relevé de notes

Date limite : 31/08/2026

Cette évaluation a été conçue comme une évaluation formative, c'est-à-dire pour te permettre de tirer pleinement profit de ton stage volontaire, et te préparer pour un suivant.

